

*Canadair Limitée—Loi*

a-t-il pu faire une promesse au cours des dernières élections concernant la Canadair, une promesse d'une «*Super Crown Corporation*» pour maintenir la Canadair dans le secteur public, une promesse, s'il vous plaît . . .

Monsieur le Président, je veux que le député entre dans le débat afin de clarifier les choses et nous dire: Comment le gouvernement a-t-il pu promettre une action concernant la Société Canadair au cours des élections, soit de la maintenir dans le secteur public dans le cadre d'une supercorporation publique, et lorsqu'il arrive au pouvoir, il brise cette promesse, il change d'idée et il vend la Canadair à la Bombardier?

J'espère que le député peut expliquer comment cela n'est pas briser une promesse, parce que je pense que l'une des grandes difficultés de ce gouvernement à ce moment-là, c'est que le monde manque de confiance dans leurs engagements, dans leurs promesses. Et j'imagine que ce député va entrer dans le débat juste après que j'aurai fini mon discours.

Monsieur le Président, je veux simplement dire que cette vente de la Canadair à la Bombardier sera un cadeau pour la Bombardier et que c'est un gaspillage d'argent pour le public.

• (1130)

*[Traduction]*

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je me demande si nous ne pourrions pas faire une rectification. Le député doit savoir que Canadair a été achetée par le gouvernement du Canada à l'insistance du ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, l'ex-député de Saint-Maurice, qui désirait étendre l'entreprise et construire des avions à réaction, suite à des entretiens qu'il avait eus avec les gens de chez Lear. Il a décidé qu'il allait se faire avionneur et qu'il lui fallait une usine— alors il a versé 46 millions de dollars pour acquérir une partie de Canadair. Le reste de Canadair évidemment est resté chez General Dynamics, qui continue même aujourd'hui d'exploiter une partie de l'usine. Cela en vertu d'un accord suivant lequel Canadair verse les traitements mais tout ce monde continue de faire partie de l'empire General Dynamics. Le député sera peut-être intéressé d'apprendre qu'elle construit des pièces de sous-marins nucléaires.

Le gouvernement du Canada a bousillé 2,2 milliards de dollars dans la fameuse expérience Challenger. Ceci dit, je me demande si le député a examiné l'évaluation de Burns Fry, qui attribue une valeur de 70 millions de dollars à la société. Et pourrait-il nous dire pourquoi il pense que la vente conclue à 120 millions, en argent comptant plus 176 millions en effets, actions et le reste, qui garantit le maintien en activité de Canadair pendant au moins encore 15 ans, est une mauvaise affaire compte tenu de l'évaluation de Burns Fry?

**M. Hees:** Qu'est-ce que votre avocat en dit?

**M. Keeper:** Monsieur le Président, j'ai entendu quelqu'un remarquer que je consultais mon avocat. Ils reconnaissent sans doute par là que lorsque nous donnons notre avis, nous ne parlons pas à la légère. Je voudrais rappeler au député que Bombardier versera 120 millions de dollars au gouvernement pour Canadair, et que les experts évaluent cette entreprise à 300 ou 400 millions de dollars. Cela fait tout une différence.

**M. Blenkarn:** Quels experts?

**M. McDermid:** Nommez-les.

**M. Blenkarn:** Donnez-nous le nom de ces experts.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question, et le député qui a la parole lui répond. D'autres députés semble-t-il posent spontanément des questions. Étant donné qu'il s'agit de la période réservée aux observations et aux questions, ces députés pourraient peut-être attendre leur tour.

**M. Keeper:** Monsieur le Président, je voudrais signaler brièvement au député—et j'espère qu'il le reconnaîtra— pourquoi cette transaction est si avantageuse pour la société Bombardier et pourquoi j'ai dit qu'il s'agissait d'une vente sacrifiée. La société Bombardier verse 120 millions de dollars pour acquérir cette entreprise, ce qui est inférieur à sa valeur de liquidation, qui s'élève à 300 millions de dollars, et à sa valeur comptable, qui est 224 millions de dollars. En outre, la société Bombardier recevra du gouvernement fédéral des subventions de 50 millions de dollars en janvier et de 30 millions de dollars par la suite ainsi qu'un certain montant au titre du financement des exportations. Bombardier a obtenu en outre le contrat de défense de 1,7 milliard de dollars. Elle n'a aucune obligation financière au sujet de la dette de Canadair ou de son passif, mais elle va toucher les 20 millions de dollars de profits réalisés en 1985 et les 2,8 millions de dollars de profits du premier trimestre de 1986. Ce que je précise au député, c'est que la société Bombardier va toucher beaucoup d'argent en ayant versé seulement 120 millions de dollars et l'équivalent de 20 millions de dollars sous forme de redevances.

Le député a décrit le projet Challenger de façon fort négative. Il devrait comprendre que Canadair continuera de vendre cet avion, qu'il s'agit d'un succès et que cette entreprise s'attend à verser au gouvernement des redevances à cet égard.

**M. McDermid:** Il n'en a pas parlé en termes négatifs.

**M. Riis:** Si.

**M. Keeper:** On peut difficilement qualifier ses observations de constructives.

*[Français]*

**M. Lanthier:** Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député du Nouveau parti démocratique, devant le fait qu'il y a très peu de Québécois à la Chambre ce matin pour s'opposer à la vente de la Canadair à Bombardier. Je crois que c'est scandaleux d'entendre ces propos ce matin et j'espère qu'ils auront le courage de leurs convictions et iront dire en pleine face des Québécois qu'ils se sont opposés à la vente de la Canadair à Bombardier ce matin. Cela m'étonne complètement et, heureusement, qu'il n'a pas prononcé ce discours-là pendant que nos Québécois étaient ici à la Chambre, parce que naturellement, ils se seraient probablement, sinon fait lyncher, tout au moins fait huer copieusement.

Deuxièmement, on retrouve bien là le sens du commerce du Nouveau parti démocratique. Depuis quand faut-il vendre une société pendant qu'elle est en perte de vitesse? La façon de vendre une société, c'est bien pendant qu'elle est prospère. On ne peut pas avoir de bons prix quand une société est en perte de vitesse, quand une société est à terre. Certes, Bombardier montrait des bons signes. Je crois que notre ministre a fait preuve d'un bon sens des affaires en vendant à Bombardier, une société canadienne, une entreprise pendant qu'elle était vendable. Vous savez, il ne faut pas acheter pendant que tout